

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Décembre 2024

Commune
de AZÉ
41100

(Loir-et-Cher)

En exercice	Présents	Votants
14	9	11

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2024-61 Demande de subvention à la CATV pour le projet de renaturation de la cour de l'école

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis DELGADO, 1^{er} adjoint au Maire.

Présents : Mesdames BIGOT Valérie, CHÉRAMY Laure-Aline, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : M. MARCO Benjamin qui a donné pouvoir à Mme RENOU Christelle,

Mme GUILLOU Sylvie qui a donné pouvoir à Mme JOLY-LAVRIEUX Martine,

Mme BOULAY Maryvonne qui a donné pouvoir à M. DELGADO Louis,

M. TYTGAT Loïc

Mme BIGOT Valérie

Mme MOTTIER Catherine est désignée secrétaire de séance.

M. DELGADO Louis, rappelle que dans le cadre des travaux de renaturation de la cour de l'école, il est possible d'obtenir une subvention de la CAF, subvention déjà demandée.

L'association Ribambelle&Cie et l'accueil périscolaire des enfants pendant la période d'école occupent les locaux de l'école à hauteur de 59 %.

M. DELGADO Louis, informe que la CAF peut subventionner ce projet sur une base de 59% du montant total HT entre 40 et 60%.

La CATV ayant la compétence jeunesse, peut à ce titre octroyer une subvention à la commune puisque ce sont l'association Ribambelle et la mairie qui ont mis en place ces accueils de loisirs à sa place. M. le 1^{er} adjoint au Maire propose de demander une subvention à la CATV avec les mêmes modalités que celles faites auprès de la CAF, soit

Le montant estimatif pour ce projet est de 137 483.00 € HT, le montant de base pris en compte est de 81 114.97 € ce qui pourrait porter le montant de la subvention demandée entre 32 446 € (40 %) et 48 669 € (60 %).

M. DELGADO Louis, 1^{er} adjoint, propose de demander le pourcentage le plus élevé et demande son avis aux membres présents.

M. DELGADO Louis, 1^{er} adjoint, demande aux membres présents de bien vouloir :

- adopter l'opération et arrêter les modalités de financement ;
- solliciter une aide financière auprès de la CATV pour la réalisation du projet objet de la présente demande ;
- attester que les travaux ne sont pas commencés ;
- s'engager à respecter toutes les obligations réglementaires ;

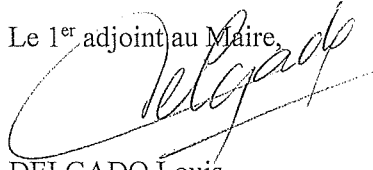
Envoyé en préfecture le :
16 DEC. 2024


Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

19 DEC. 2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide :

- d'adopter l'opération et arrêter les modalités de financement ;
- de solliciter une aide financière auprès de la CATV pour la réalisation du projet objet de la présente demande ;
- d'attester que les travaux ne sont pas commencés ;
- de s'engager à respecter toutes les obligations réglementaires ;

Le 1^{er} adjoint au Maire

DELGADO Louis

Le secrétaire de séance

MOTTIER Catherine